



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

REGLEMENT 259-10

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISE No 194-95 VISANT L'AJOUT D'UNE DISPOSITION ADMISSIBLE



Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'Hôtel de ville
Saint-Frédéric, Québec G0N 1P0

Tél. : 418-426-3357
Fax : 418-426-1259

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL Du 1er octobre 2009

A la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Frédéric, dûment convoquée et tenue le 1er octobre 2009 à laquelle étaient présents le Maire Henri Gagné et les conseillers suivants : Yves Rodrigue, Harold Gilbert, Gaëtan Vachon, Yvon Landry, Jean-Paul Labbé, Denis Vachon.

RÉSOLUTION DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 258-09

Il est proposé par Harold Gilbert et adopté à l'unanimité de modifier le règlement d'emprunt 258-09 pour la réfection des infrastructures de la rue Grondin comme suit :

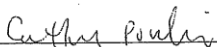
L'article 3 du règlement 258-09 qui se lisait comme suit :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 716 652\$ sur une période de 20 ans;

Sera remplacé par celui-ci :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 716 652\$ sur une période de 20 ans. Un montant de 277 271\$ (annexe A) reçu du programme de retour de la taxe fédéral d'accise sur l'essence sera appliqué à la présente dépense ainsi qu'un montant de 36 232\$ (Annexe B) de retour de TPS à recevoir.

Ce 1^{er} octobre 2009


Cathy Poulin
Directrice Générale



N° de résolution
ou annotation

Règlements de la Municipalité Saint-Frédéric

ARTICLE 5

Le présent règlement de modification entrera en vigueur conformément à la Loi.

Cathy Poulain
Greffière

Henri Gagné
Maire

Avis de motion : 11 janvier 2010

Adoption : 1er février 2010

Publication : 15 février 2010